

Communiqué de presse – 29.06.2026

Une offre de véhicule en autopartage maintenue à Saint-Imier

Il y aura toujours une voiture Mobility à Saint-Imier ! Un accord tripartite innovant a été conclu entre le Parc Chasseral, la Municipalité et la société Mobility. Il permet de pérenniser ce service d'autopartage au cœur de la cité imérienne pour une première période d'un an. Ce service de proximité s'adresse à la fois aux résidents locaux, aux employé-es du Parc et de la Commune et aux visiteurs ponctuels qui parcourent la région.

Le Parc naturel régional Chasseral, la Commune de Saint-Imier et la société Mobility ont trouvé un accord permettant de maintenir un service d'autopartage dans la localité imérienne. Le Parc Chasseral devient le partenaire local principal, Saint-Imier ne subventionne plus directement la voiture, mais s'engage à continuer à l'utiliser pour ses trajets et Mobility accepte de porter une partie du risque financier lié à la voiture. L'accord est conclu pour une première année et sera réévalué en fonction de l'utilisation effective du véhicule, en l'occurrence une Renault Zoé 100% électrique.

Ce service de proximité s'adresse à la fois aux résidents locaux et aux visiteurs professionnels ou touristiques qui parcourent la région. En évitant l'acquisition de véhicules individuels supplémentaires, cette solution s'inscrit pleinement dans la stratégie de transition énergétique voulue par la région.

Un enjeu de développement durable

Pour le Parc Chasseral, le maintien d'une offre de mobilité partagée sur ce territoire constitue un enjeu de développement durable prioritaire. L'autopartage représente en effet une alternative écologique et moderne qui complète idéalement le réseau de transports publics régionaux.

L'utilisation de cette voiture partagée répond à un besoin concret et quotidien. Les collaborateurs du Parc Chasseral ainsi que les services de l'administration communale de Saint-Imier y ont régulièrement recours pour accomplir leurs obligations professionnelles, optimisant de fait la gestion de leurs parcs de véhicules respectifs. De surcroît, cet emplacement stratégique profite grandement aux visiteurs arrivant par les transports publics. Il leur offre une solution de mobilité fluide pour rallier les sites naturels préservés et les richesses patrimoniales régionales, dont les liaisons par les lignes de transports collectifs traditionnels s'avèrent parfois limitées en dehors des week-ends ou des vacances.

Une communauté d'utilisateurs à élargir

Pour garantir le succès durable de l'opération, le Parc Chasseral et ses partenaires déploieront prochainement des campagnes de communication ciblées (offres d'essai ou autres) afin d'élargir la communauté des utilisateurs. Mobility promouvra également ce véhicule à l'échelle nationale auprès de sa large clientèle helvétique pour encourager les escapades écoresponsables.

Les usagers peuvent dès à présent retrouver et louer la voiture Zoé 100% électrique sur son emplacement habituel, à la rue du Collège (<https://mobility.ch/fr>). Pour symboliser cette union renforcée en faveur du climat, le véhicule arbore une livrée portant le logo des trois partenaires.



Infos générales et contact :

Parc régional Chasseral
Yann Dubois
yann.dubois@parcchasseral.ch
+41 (0)32 544 82 23

Commune de Saint-Imier
Annick Chatelain (Chancellerie)
annick.chatelain@saint-imier.ch
+41 (0) 32 942 44 32

Mobility
Stéphanie Gonzalez
presse@mobility.ch
+41 (0)41 248 27 32



Le Parc naturel régional Chasseral fait partie des territoires d'excellence que forment les 20 parcs suisses. Prix Paysage 2022, il est reconnu par la Confédération depuis 2012. Son but est de préserver et mettre en valeur son patrimoine et de contribuer au développement durable de la région. Le Parc s'étend sur 549 km² et 31 communes et compte quelque 61'000 habitants.